



Châteauroux, le 11/09/2020

COMPTE-RENDU du CTL du 10/09/2020

Représentants de l'Administration : Mme DESBOIS, Mme DESLANDES, Mme LENFANT.
Mme DENOUS, secrétaire.
Représentants du personnel : RENAUD Sylviane, OBLIN Pierre, COMBES Marie-Caroline

Le CTL s'est ouvert à 9 H 00.

1°) Approbation du PV du CTL du 14 janvier 2020

Ce procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

2°) Fermeture du SPFE l'après-midi le jour de l'arrêté comptable mensuel

Bien que présentée ce jour pour approbation, cette pratique a déjà été mise en œuvre dès le 31 août, cherchez l'erreur ...
Outre ce point précis, il a été abordé plus généralement l'accueil du SPFE : actuellement, accueil uniquement sur RDV tous les matins et deux après-midis par semaine.

Le CTL n'a pas eu à émettre d'avis sur cet état de fait, puisqu'il ne s'agirait a priori que d'une expérimentation. Il en résulte néanmoins des problèmes de lisibilité tant pour le public que pour les collègues assurant l'accueil généraliste, puisqu'aucune information générale, ni affichage n'ont été effectués. On a déjà pu constater des tensions et des mécontentements.

Le serpent de mer de l'accueil refait surface, tel le monstre du Loch Ness. Mme DESBOIS a bien fait remarquer que les modalités d'accueil étaient basées sur une note déjà très ancienne (2014, pensez donc !)

Une réunion sur ce thème étant prévue l'après-midi du 10 septembre, nous souhaitons bientôt être à même de vous en dire plus.

Ce point a été l'occasion d'évoquer la situation plus générale du SPFE qui accumule 239 jours de retard. Il s'agit malheureusement d'une situation nationale, qui doit être abordée le 11 septembre lors d'une réunion interrégionale.

Votre représentante FO-DGFIP 36 s'est abstenue.

3°) Nouveau calendrier prévisionnel de déploiement du projet Nouveau Réseau de Proximité

Un nouvel épisode : pour information, la Directrice a listé les opérations maintenues ou décalées.

Le nouveau calendrier est pour l'instant le suivant :

01/01/2021 : création du SGC de Châteauroux, regroupant Châteauroux-Municipale hors Hôpitaux, la Paierie et Déols
création de la Trésorerie Hospitalière
transfert des amendes au SIP

01/09/2021 : transfert des budgets M22 encore gérés par les CDFiP à la Trésorerie Hospitalière

01/01/2022 : création du SIE départemental à Issoudun

transfert au SIP de Châteauroux du SIP d'Issoudun

création du SGC du Blanc regroupant les Trésoreries du Blanc, d'Argenton et de Châtillon sur Indre

01/01/2023 : création du SGC de La Châtre regroupant les Trésoreries de La Châtre, Issoudun et Valençay

transfert au SIP d'Argenton des SIP du Blanc et de La Châtre.

Les premières actions devant intervenir d'ici quelques semaines, il est surprenant que cette proposition n'ait pas encore fait l'objet d'une validation de la Direction Générale. Malgré notre inquiétude légitime, nous avons été pleinement rassurés par les propos confiants et lénifiants de Mme LENFANT. D'après elle, les structures existantes sont déjà en configuration de bascule, et les chefs de poste concernés travailleraient déjà d'arrache-pied depuis 18 mois.

Outre le volet métiers, on ne peut pas faire fi des volets RH et Immobilier, volets qui ne pourront être abordés que lorsque la validation daignera redescendre des hautes sphères.

S'il est possible, maintenant que les CAPL ont disparu, de déplacer les agents tels des pions sur un échiquier, il sera moins aisé de faire venir les entreprises nécessaires aux modifications des espaces de travail.

La Direction a reconnu que cet aspect ne sera pas facile à gérer, et que des travaux seront sans doute reportés après les restructurations, ce que le bon sens paysan qualifierait de « mettre la charrue avant les bœufs ».

Rassurons-nous, des groupes de travail ne tarderont pas à se constituer pour trouver des solutions aux problèmes qui ne manqueront pas.

Au-delà de ces restructurations, il a aussi été évoqué la création d'un Centre Départemental des Impôts Fonciers, ou d'une cellule intégrée dans un SIP. Une première réunion à ce sujet doit avoir lieu le 22 septembre prochain.

La démétropolisation est aussi venue sur le tapis : si on sait que la ville de Châteauroux a été retenue lors de la première vague, personne à ce jour ne semble savoir quel service pourrait y être implanté, ni sous quelle forme.

Tout ce que l'on sait, c'est que cette implantation se ferait au 1^{er} septembre 2021.

Nous attendons la dernière vague de sélection désignant 15 à 20 communes supplémentaires puisque la ville de Buzançais avait déjà candidaté. Espérons qu'elle sera retenue.

Dans l'attente de ces réponses, apprenez que le département des Hauts de Seine qui avait par deux fois signé une convention avec l'Indre pour effectuer des missions de CSP à distance, n'a toujours pas répondu à notre demande de renouvellement faite en avril 2020.

De nouvelles rencontres avec les présidents d'EPCI vont avoir lieu, concernant nos interventions dans les accueils de proximité. La Charte signée prévoyait un calendrier d'interventions pour 2020 et 2021. En raison de la situation, les interventions prévues à Buzançais, Chabris et Saint Aouît n'ont pas pu avoir lieu. Celles prévues en 2021 à Châtillon, Ecueillé, Reuilly, Déols et Issoudun pourront peut-être se tenir.

4°) Expérimentation relative à l'accueil sur RDV les après-midis aux CDFiP de Châteauroux et Issoudun et à la DDFiP : point d'étape

A partir du déconfinement, les modalités d'accueil ont été les suivantes : accueil sans rendez-vous les matins, et sur rendez-vous les après-midis, à l'exception des mercredis et vendredis sur Issoudun, et des mercredis sur Châteauroux.

Cette expérimentation n'a pas donné lieu à une modification officielle des horaires d'accueil des sites concernés : difficile dans ce cas pour les usagers de s'y retrouver, et bon nombre d'entre eux se sont cassé le nez sur des portes fermées.

La charge délicate de leur expliquer cette fermeture est retombée, à Châteauroux, sur les épaules de notre vigile ; qu'en sera-t-il après la fin de son contrat, le 31 octobre prochain ? Les agents devront-ils assumer cette charge ?

Dans ce cadre, il a été constaté un effondrement de 30 % de l'accueil physique sur la période du 28 juin au 18 août, soit 3 107 usagers à Châteauroux et 739 à Issoudun.

En ce qui concerne l'accueil sur rendez-vous, 438 rendez-vous ont été pris à Châteauroux, dont 224 pour le SIP et 108 pour Municipale (essentiellement des régisseurs), 60 pour le SIE, 15 pour le SPFE, 10 pour le PUC, 7 pour le PRS et 4 pour la Paierie. Pour Issoudun, 106 rendez-vous, dont 62 pour le SIP, 29 pour le SIE et 15 pour la Trésorerie.

En aucun cas, il n'est fait état des usagers qui se sont présentés devant une porte close. Difficile aussi de mesurer les répercussions sur la qualité des déclarations de revenus et les éventuels contentieux qui en découleraient.

La période n'étant pas significative, cette phase d'expérimentation devrait être prolongée jusqu'à réception de la note nationale, et le temps que les conclusions soient tirées du Séminaire Accueil du 9 mars 2020.

Une référente Accueil est nommée : il s'agit d'Audrey DENOUS.

5°) Mise en place du paiement de proximité

Rappelons que les documents doivent comporter obligatoirement un datamatrix et la formule magique « payable chez un buraliste agréé ». Si ces préalables dépendent de la mise à jour des logiciels des collectivités en matière de SPL, qu'en est-il de la part de nos différentes applications métiers, générant divers actes de poursuites ?

La généralisation du paiement de proximité chez les 40 buralistes agréés du département, tant vantée par nos dirigeants, a connu un « vif succès », puisqu'entre le 28 juillet et le 31 août, ce ne sont pas moins de 63 paiements qui ont été enregistrés pour l'énorme somme de 3 677 € !

Même si le montant en numéraire est limité à 300 €, l'utilisateur peut revenir plusieurs jours de suite, ou se rendre chez différents buralistes agréés, pour contourner cette limitation destinée à combattre le blanchiment d'argent sale.

La politique de « zéro cash » tant désirée par notre Direction, a été récusée par notre Ministre, puisqu'il semblerait que 5 à 8 millions de personnes soient toujours sans compte bancaire. Qu'à cela ne tienne, à compter du printemps 2021, seulement une à deux caisses resteraient ouvertes dans l'Indre.

Nos services encaissent toujours beaucoup de numéraire, surtout de la part des régisseurs. Cela devrait changer, puisque la Banque Postale (quelle surprise !) a décroché le marché national lui permettant de recevoir les dépôts des régisseurs et des institutionnels dès 2021.

Nous continuons de déplorer tous ces actes qui conduisent irrémédiablement à la perte de nos missions régaliennes.

6°) Rapport d'activité 2019

Du rapport d'activité succinct qui nous a été fourni comme document de travail, on peut tirer les éléments suivants :

Les emplois implantés étaient couverts à 98,71 % au 31/12/2019, soit :

30,60 A+ sur 32,

49,70 A sur 49,

135,90 B et B géos sur 140

75 C sur 74

Il ressort que 65,20 % sont des femmes, âgées en moyenne de 50,4 ans, et que 34,80 % sont des hommes, âgés en moyenne de 48,6 ans.

On a pu constater 38 départs (dont 20 retraités) pour 26 arrivées.

Les résultats sont globalement très bons, sauf en matière de SPFE comme précédemment expliqué. Ce service ne risque pas d'améliorer ses résultats, dans la mesure où il vient de perdre 4 agents expérimentés pour 3 arrivées de novices. Globalement, en raison de la pandémie, il y a fort à parier qu'aucun objectif ne sera atteint mais il en serait tenu compte lors des prochains dialogues de performance.

7°) Bilan départemental de la formation professionnelle 2019

Nous vous ferons grâce de tous les chiffres et tableaux présentés, mais nous sommes à votre disposition pour vous les fournir.

Ce que nous avons pu constater, sans surprise, c'est que les e-formations posent toujours autant de problème avec 46,17 % d'absentéisme même s'il semblerait que la cause principale en soit la non finalisation.

8°) Questions diverses de la Direction :

Prime COVID : Des chiffres nous ont été communiqués et en préambule il nous a bien été spécifié qu'il n'y en aurait pas davantage.

Cette prime Covid a été versée à 74 personnes (12 % de A+, 12 % de A, 58 % de B et 18 % de C). Sans distinction de grade, nous avons été informés que 60 agents ont perçu 330,00 € et que 14 ont reçu les 1000,00 € maximum.

Ressources humaines : nous avons appris que l'Indre ne pourrait recruter aucun emploi PACTE en 2021 et que les potentialités en matière d'emplois réservés n'étaient toujours pas connues à ce jour.

Par contre, conformément à la loi du 6/08/2019 relative à la transformation de la fonction publique et à la note de fin juillet 2020 concernant le recrutement de contractuels, ce sont 219 postes C, 22 postes B et 24 postes A qui seront à pourvoir en 2021 au plan national.

L'Indre a, quant à elle, demandé un poste de catégorie C pour affectation à la trésorerie de Châtillon sur Indre. On peut se poser la question de l'utilité de ce recrutement sur un poste comptable appelé à disparaître au 1^{er} janvier 2022. Soit ce recrutement se fera sur un an seulement au lieu des 3 années possibles, soit il conviendra de notifier clairement **aux** candidats un changement de lieu de travail afin d'éviter tout contentieux puisqu'il s'agira d'un contrat de droit privé et que ces agents ne seront pas soumis au bon vouloir de la Direction pour exercer leur mission.

Rappelons aussi que pour qu'un département soit éligible à ce type de recrutement, il faut non seulement que des postes soient vacants mais aussi qu'aucune demande de mutation ne reste en instance.

Malgré la vacance de 2 emplois A (1 à la BDV et 1 à la trésorerie de la Châtre) aucune demande n'a été effectuée dans ce cadre là, toutefois la Direction a demandé l'affectation de stagiaires.

Migration des BDV vers les DIRCOFI : ce sujet a été remis sur le tapis à la demande de la DG. Si cette migration était validée, elle serait effective au 01/09/2021 et ce sujet pourrait être discuté dès le 14 octobre prochain lors de la venue du Directeur de la Dircofi centre-ouest.

9° Questions diverses des Organisations Syndicales :

Remplacement de l'adjointe de la gestionnaire de site qui a cessé ses fonctions depuis août. La Direction nous a clairement indiqué qu'il n'y aurait pas d'affectation à ce poste. Les différents chefs de poste et de service devraient se réunir prochainement pour savoir comment se répartir les différentes tâches à accomplir.

Dans la même veine, nous avons appris qu'aucun agent de service ne serait recruté malgré la pénurie manifeste et que le dernier veilleur de nuit de la Direction qui doit partir à la retraite d'ici la fin de l'année ne serait pas remplacé, lui non plus.

Pour information, 3 demandes de rupture conventionnelle ont été déposées, 1 a été acceptée et 2 refusées pour nécessité de service.

Pour ce qui concernerait la prise en charge des enfants dont les classes ou écoles fermeraient en raison de la Covid, aucun dispositif n'est actuellement mis en place pour les parents. La Direction pourrait éventuellement prendre des décisions locales en attendant une note relative au sujet.

En cas de contamination potentielle d'un agent, dans l'attente du résultat du test de dépistage, l'agent devra prendre contact avec le médecin de prévention et rester chez lui éventuellement en télétravail.

Demande d'une connexion VPN 10 pour les géomètres. Cette demande va être étudiée.

Nous avons demandé le coût de la crise sanitaire à ce jour. La Direction n'a pas été en capacité de nous informer à ce sujet sachant qu'une partie de la facture a été payée par le CHSCT, mais nous a affirmé qu'elle répondrait à notre demande prochainement.

La réunion s'est terminée à 13h15

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**
Direction Départementale des Finances Publiques de l'Indre
Service d'Appui au Réseau
10 rue Albert 1^{er}
36019 CHATEAUROUX CEDEX
02 54 60 27 11
Mail : fo.ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr